

LOEUILLY-CANOË-KAYAK

ÉCOLE FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK / AGRÉMENT JEUNESSE ET SPORT N°805775 DU 16/12/1996



MODE D'EMPLOI POUR L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION "LOEUILLY-CANOË-KAYAK"

Formalités pour une demande de Licence

Pour pouvoir vous établir une licence, vous devez remplir le formulaire ci-joint et nous le rendre accompagnée du règlement de la licence et de l'ensemble des documents demandés en fonction s'il s'agit d'une nouvelle licence ou d'un renouvellement de licence (CF le tableau ci-dessous)

La Licence est valable du 1^{er} Janvier au 31 décembre de l'année en cours.

IMPORTANT : La fourniture d'une adresse email valide est obligatoire.

Déroulement de la prise de licence :

- 1) Vous remplissez le formulaire d'inscription, et donnez l'ensemble des documents à fournir au club (Romain ; Sébastien ou Luc)
- 2) Le club formule une demande de licence auprès de la fédération française de Canoë Kayak
- 3) Vous recevez la licence par email ; il n'est pas nécessaire de l'imprimer.

Renouvellement	Nouvelle Licence
<ul style="list-style-type: none">- Remplir le formulaire d'inscription- Remplir l'autorisation parentale pour les mineurs- Le règlement de la licence	<ul style="list-style-type: none">- Remplir le formulaire d'inscription- Remplir l'autorisation parentale pour les mineurs- Le règlement de la licence- Attestation de natation (25m) pour les mineurs- Le règlement intérieur signé
<ul style="list-style-type: none">- Questionnaire de santé et certificat médical :<ul style="list-style-type: none">. Pour les mineurs : Pour la création d'une licence loisirs ou compétition, certificat médical obligatoire. Pour le renouvellement d'une licence loisirs ou compétition ; remplir le formulaire « QS pour mineurs ». Pour les majeurs : Pour la création d'une licence loisirs ou compétition, certificat médical obligatoire. Pour le renouvellement d'une licence loisirs ou compétition, remplir le « QS pour majeurs » si votre certificat date de moins de 3 ans. (Renseignements auprès de Romain, Séb ou Luc)	

Cotisations

Le règlement peut se faire en espèces, en Carte Bancaire, en chèques, chèques vacances et coupons sport ANCV. (Possibilité de régler en 3 fois)

Pour tout renseignement ou précision prenez contact avec Romain ou Sébastien 03.22.38.22.58 basenautique.loeuilly@orange.fr

Durée de souscription	Types de licence	Tarifs	
		Jeune (- de 18 ans)	Adulte
3 mois du (1 ^{er} Juillet au 30 Septembre)	Pass Estival	50€	70€
1 année (1 ^{er} Janvier 31 Décembre)	Loisirs	60€	80€
1 année (1 ^{er} Janvier 31 Décembre)	Compétition	100€	120€
16 mois (1 ^{er} Septembre au 31 Décembre de l'année suivante)	Compétition primo -adhérent	140€	160€
1 année (1 ^{er} Janvier au 31 Décembre)	Bénévole non pratiquant & non dirigeant	offert	offert
Option Assurance complémentaire I.A. Sport+		13€	13€

LOEUILLY-CANOË-KAYAK

ÉCOLE FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK / AGRÉMENT JEUNESSE ET SPORT N°805775 DU 16/12/1996



FICHE D'INSCRIPTION A L'ASSOCIATION DE "LOEUILLY-CANOË-KAYAK"

Licence de Janvier à Décembre 2024

Veuillez écrire lisiblement et en majuscules

Nom : Prénom : Sexe : M F

Adresse :

.....

Portable de l'adhérent :

Date de naissance :/...../..... Adresse mail⁽¹⁾ :@.....

En adhérant au club de Loeully Canoë Kayak, vous nous permettez d'utiliser votre droit à l'image à des fins promotionnelles.

J'autorise la FFCK à utiliser mes coordonnées dans le cadre de la loi informatique et libertés : Oui - Non

⁽¹⁾Obligatoire, afin valider l'inscription de la licence sur FFCK, de pouvoir recevoir le programme et les différentes informations relatives à l'activité du club.

Durée de souscription	Types de licence	Tarifs		Choix
		Jeune (- de 18 ans)	Adulte	
3 mois du (1 ^{er} Juillet au 30 Septembre)	Pass Estival	50€	70€	
1 année (1 ^{er} Janvier 31 Décembre)	Loisirs	60€	80€	
16 mois (1 ^{er} Septembre 2023 et 31 Décembre 2024)	Loisirs primo –adhérent	80€	100€	
1 année (1 ^{er} Janvier 31 Décembre)	Compétition	100€	120€	
16 mois (1 ^{er} Septembre 2023 au 31 Décembre 2024)	Compétition primo –adhérent	140€	160€	
1 année (1 ^{er} Janvier au 31 Décembre)	Bénévole non pratiquant & non dirigeant	Offert	Offert	
Option Assurance complémentaire I.A.Sport + annuelle*		13€	13€	

* Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la carte FFCK et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires. Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Signature :



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS



Veillez écrire lisiblement et en majuscules

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

En qualité de (père) (mère) (tuteur), autorise mon fils, ma fille.

Nom :Prénom :

Adresse mail (si différente de l'adhérent) :

- Autorise mon enfant à pratiquer l'activité Canoë kayak et des sports de pleine nature.
- Autorise les responsables du club et les responsables des transferts du club aux lieux des compétitions ou manifestations de prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident ou de maladie pour assurer sa sécurité. En particulier, j'autorise les autorités médicales à pratiquer les interventions chirurgicales jugées nécessaires sur mon enfant.

Personnes à prévenir en cas d'accident :

☎/📞 Mère :

☎/📞 Père :

☎/📞 Autre :

Nom, prénom du signataire :

Date : / /

Signature :



LES AVANTAGES



Le club est conventionné avec le Conseil Départemental de la Somme pour les collégiens de la Somme, via le « pass'sport & culture », 30€ de remise sur la licence. *Merci de ramener les chèques sport.*

LE PASS SPORT

Le club est conventionné avec l'état pour le dispositif « Pass Sport ». 50€ d'aide de prise à la licence.

Le Pass'Sport :

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2023/2024

Le Pass'Sport s'adresse aux **enfants de 6 à 17 ans** qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Les familles éligibles au Pass'Sport ont reçu cet été un courrier, avec en tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant. *Merci de présenter le courrier ou mail.*



Le club est conventionné avec la CC2SO pour le dispositif « Pass Jeune ». 20€ d'aide de prise à la licence pour les enfants de 3-17ans, résident sur le territoire de la CC2SO. *Merci de présenter le coupon.*



Le club a un partenariat avec le Crédit Agricole Brie Picardie : pour toute création de compte bancaire chez eux, votre nouveau compte sera crédité de 30€ et vous aurez également une réduction de 20€ sur le prix de la licence (« loisirs » ; « compétition » & « compétition primo-adhérent »). Renseignements auprès de Romain Bove ou Sébastien Racault.



Payez avec vos chèques vacances ou coupon sport ANCV.



Payez en plusieurs fois sans frais par chèque (jusqu'à 3 paiements différés)





Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence permanente (licence annuelle FFCK) - saison 2023

La Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie attire l'attention de ses pratiquants sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses membres agréés sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la fédération.

Garantie Indemnisation des dommages corporels¹

Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

- Toutes les activités de randonnée, de compétition et d'eau vive ressortant de la pratique du canoë, du kayak, de la pirogue, du raft, du dragonboat, de la nage en eau vive, stand up paddle.
- Les activités préparatoires ou complémentaires aux pratiques sportives garanties.
- Les stages, réunions, colloques et activités promotionnelles (fêtes, bals, sorties, journées portes ouvertes...).
- La pratique individuelle du canoë-kayak.
- Les trajets aller et retour pour se rendre au lieu de l'activité et en revenir.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+¹

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la carte FFCK et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

1 - Le contenu des garanties figure au verso du présent document.

2 - Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF

Société d'assurance mutuelle
à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Fédération française de Canoë-kayak et sports de pagaie

Base nautique olympique et paralympique 2024
Route de Torcy
77360 Vaires-sur-Marne



Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre responsable de structure lors de la prise de la licence fédérale.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE I. A. SPORT+

La cotisation complémentaire d'assurance, qui devra être intégrée au règlement global de votre cotisation club, s'élève à **11,34 € pour la saison 2023** (quelle que soit la date de souscription).

Garantie indemnisation des dommages corporels

Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I. A. Sport+
• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux	1 400 €	3 000 €
– dont frais de lunetterie	80 €	300 €
– dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	16 €/jour dans la limite de 310 €	2h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation ..	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	16 €/jour dans la limite de 3100 €	30 €/jour dans la limite de 6000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :		
– jusqu'à 9 %	6 100 € x taux	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	7 700 € x taux	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	13 000 € x taux	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	16 000 € x taux	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne :	23 000 € x taux	150 000 € x taux
– avec tierce personne :	46 000 € x taux	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :		
– capital de base	3 100 €	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant	3 900 €	30 000 €
– par enfant à charge	3 100 €	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7700 € par victime

RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence varie de 0,10 € à 1,50 € suivant les titres.

Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses clubs affiliés.

Bordereau à remettre au responsable du club - Numéro de sociétaire : **4 2 0 6 3 8 8 J**

Je soussigné(e) (nom, prénom)

Date de naissance

Adresse

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+.

Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation complémentaire de **11,34 €** pour la saison 2023 au règlement de ma cotisation club. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présouscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, et également faire l'objet de traitements dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du Code des assurances.

Fait à Le
Signature
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

**CERTIFICAT MEDICAL (*) ANNUEL PREALABLE A LA PRATIQUE DU CANOË KAYAK ET DE SES
DISCIPLINES ASSOCIEES (**)**

Je soussigné, Docteur
(en lettres capitales ou cachet)

demeurant

certifie avoir examiné

M.....

demeurant

appartenant à l'association sportive.....

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique : *(rayer la mention inutile)*

- du canoë kayak et de ses disciplines associées (ou autre activité physique et sportive / APS) en loisirs
- du canoë kayak et de ses disciplines associées en compétition et dans sa catégorie d'âge (préciser) :
- de l'arbitrage sportif

A le

Signature du médecin

N.B. – Lorsque le médecin ne reconnaîtra aucune aptitude au consultant, il ne délivrera pas de certificat.

* Ce modèle de certificat a été établi en référence au modèle officiel du contrôle médico-sportif (CMS 79-1)
** en référence à la liste des activités pour lesquelles la fédération française de canoë kayak a reçu délégation du ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative.

QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS - SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.



Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		
Si vous avez répondu NON à toutes les questions :		
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la FFCK avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.		
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :		
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.		

Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FFCK *

Nom et Prénom de l'adhérent :
 Numéro de licence de l'adhérent :

Je soussigné.e, _____, atteste sur l'honneur, avoir répondu négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature du pratiquant ou de son représentant légal

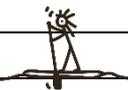
QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS - SPORT »

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières (Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.



Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon	Ton âge : __ ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines) 		
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
 Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.



ATTESTATION

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Je soussigné(e), Monsieur/Madame _____ [Nom ;
Prénom],
en ma qualité de représentant légal de _____ [Nom ;
Prénom],
atteste sur honneur qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé relatif à son état de santé et
a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

**Afin de respecter le secret médical, le questionnaire de santé renseigné ne doit pas être remis
au club ni à la FFCK.**

Fait à _____, le _____.

Signature du représentant légal :

CLUB LOEUILLY CANOE-KAYAK

Règlement intérieur

Titulaire d'une « Licence Compétition »

- 1 – Sont adhérents les personnes à jour du paiement de leur cotisation club et titulaires d'une licence fédérale.
- 2- Une autorisation des parents est indispensable à l'admission des enfants mineurs
- 3- La pratique du canoë ou du kayak nécessite de savoir nager au moins 25 mètres et s'immerger
- 4- Les adhérents devront justifier d'un certificat médical adapté aux types de pratiques de l'activité : compétitions ou loisirs
- 5- Pour la navigation, le règlement spécifique des activités devra être respecté notamment pour les tenues
- 6- Chaque membre s'engage à respecter le matériel collectif. Chaque adhérent s'engage à entretenir le matériel qui lui est attribué sous peine qu'il lui soit retiré.
- 7- La participation aux activités comprend le rangement, l'entretien et la réparation du matériel, la sécurité, l'accueil du public, le nettoyage des vestiaires et la fermeture du chauffage et des luminaires. Ainsi que la participation aux diverses manifestations organisées par le club.
- 8- Chacun s'engage à respecter l'environnement, le mini bus, les locaux et les adhérents du club. Le cadre de la séance peut se permettre l'arrêt de l'activité d'un pratiquant perturbateur.
- 9- Tout compétiteur pratiquant une discipline au niveau national doit effectuer au moins une compétition dans une autre discipline canoë kayak. Il doit également participer à une journée de bénévolat sur un événement important du club dans l'année (exemple : Rallye de la coulée verte, Championnat de France,...)
- 10- Chaque détenteur de clef de la base est responsable des locaux lors de leur utilisation
- 11- Les enfants de moins de 12 ans doivent naviguer sous encadrement ou accompagnés
- 12- Les entraînements en dehors du club sont soumis aux conditions suivantes :
 - Etre âgé de plus de douze ans
 - Accord préalable de l'encadrement
 - Niveau technique minimum requis : pagaie bleue
- 13- Au cours d'une sortie, les adhérents ne peuvent embarquer une personne non licenciée, sauf accord préalable du bureau ou d'un cadre diplômé
- 14- Tout déplacement devra être réglé avant son départ, sous peine de se voir refuser la sortie. Le club participe à hauteur 1/3 de ce coût.
- 15- Chaque adhérent peut bénéficier d'une formation de cadre auprès du club. (Financé à 50% et une par an)
- 16- Chaque adhérent peut bénéficier d'un stage Canoë Kayak aidé par le club (financé à 1/3 par le club et une fois par an)
- 17- Cette personne a un pouvoir de vote et peut être élue.
- 18- L'association et ses membres s'engagent à respecter :
 - Les riverains et les populations locales, l'environnement et les autres utilisateurs de l'eau
 - Les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines pratiquées par les membres (Code du sport) et à observer les règles déontologiques du sport définies par le Comité National Olympique du Sport Français
 - La convention locale régissant les accords des activités de la Base nautique et du Club Loeuilly Canoë-Kayak
- 19- En cas de problème, les numéros d'urgence et de responsables de l'association sont affichés à la base
- 20- Tout manquement sera examiné par le bureau qui appliquera les éventuelles sanctions nécessaires.
- 21- Ce règlement peut être modifié annuellement.

Autre statut ou licence :

« Licence Loisir »

Les points 1 à 14 s'appliquent aux personnes cotisantes au club.

15- Cette licence ne permet pas l'accès à des formations d'Etat ou fédéral.

16- Cette licence permet de participer à des stages club tout en bénéficiant de l'aide alloué à ce stage comme tous autres licenciés.

17- Cette personne a un pouvoir de vote mais ne peut être élue.

Les points 18 à 21 s'appliquent également aux personnes cotisantes.

« Statut Cotisant » : personne titulaire d'une licence dans un autre club régi par la FFCK mais souhaitant participer aux actions du club.

1- Sont cotisant les personnes à jour de leur cotisation au club de Loeuilly CK.

Les points 2 à 8 et 11 à 13 s'appliquent aux personnes cotisantes au club.

14- Tout déplacement devra être réglé avant son départ, sous peine de se voir refuser la sortie.

Le club n'apporte pas d'aide financière sur le déplacement. Il faudra donc rajouter 1/3 au prix demandé aux adhérents loisirs et compétition. Les personnes licenciées seront prioritaires jusqu'à la date limite d'inscription.

14bis- Cette personne n'est pas prioritaire sur l'utilisation du matériel de compétition.

15- La cotisation au club ne permet pas l'accès à des formations d'Etat ou fédéral.

16- Le cotisant pourra participer à des stages club loisir tout en bénéficiant de l'aide allouée à ce stage comme tous autres licenciés. Les personnes licenciées seront prioritaires jusqu'à la date limite d'inscription.

17- Cette personne n'a pas de pouvoir de vote et ne peut être élue.

Les points 18 à 21 s'appliquent également aux personnes cotisantes.

A Loeuilly, le

Signature de l'adhérent

(ou de son représentant légal s'il est mineur)



Vous avez besoin d'idées pour vous équiper ?



En voici, adaptées pour chaque saison et en fonction de votre budget

Budget	Été	Hiver
	<ul style="list-style-type: none">- Lycra club (12€)- Short de bain(10€)- De vieilles chaussures.	<ul style="list-style-type: none">- une sous couche thermique- un coupe-vent (Kway de kayak)- un short néoprène + un jogging- ou une combinaison
	<ul style="list-style-type: none">- Ce qui est énoncé plus haut- Des Chaussons néoprène de ck	<ul style="list-style-type: none">- Ce qui est énoncé plus haut- Pantalon de ck.- K-way plus spécifique CK
	<ul style="list-style-type: none">- Ce qui est énoncé plus haut- k-way de kayak et- une jupe de polo.	<ul style="list-style-type: none">- Ce qui est énoncé plus haut- Un short ou un pantalon dans la liste- un haut polaire dans la liste.

Tu veux investir dans un [Casque](#) + une [grille polo](#)

Vous cherchez une pagaie ? Demandez à vos cadres, ils vous renseigneront en fonction de ce que vous voulez.